

Commission spéciale pour la SE 2009 du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2009

15 SEPTEMBRE 2009

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. André Antoine, ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « calculatrice budgétaire » (Article 59 du règlement)	3
2	Ordre des travaux	7
3	Interpellation de Mme Sybille de Coster à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « subtilisation de disques durs au cabinet et à ses conséquences sur la gouvernance et l'organisation pratique de la rentrée scolaire pour les enseignants » (Article 59 du règlement)	7
4	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative aux « inscriptions en 1 ^e année secondaire » (Article 59 du règlement)	8
5	Interpellation de Mme Françoise Schepmans à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « situation de pénurie de places au sein des écoles en région bruxelloise » (Article 59 du règlement)	13
6	Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « croissance démographique à Bruxelles » (Article 59 du règlement)	13

Présidence de Mme Françoise Fassiaux-Looten, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 40.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. André Antoine, ministre du Budget, des Finances et des Sports, relative à la « calculatrice budgétaire » (Article 59 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Sur le plan financier, les temps sont durs et les perspectives budgétaires de la Communauté française s'annoncent mauvaises. Alors que la situation l'exige, nous n'avons pas reçu le moindre chiffre. Depuis l'installation de votre gouvernement, le débat a pris une tournure surréaliste. En effet, votre Déclaration de politique communautaire pouvait être comparée à un catalogue de deux cents pages de mesures, sans dégagement de priorités et, surtout, sans montants.

La moindre des mesures que vous préconisez dans les différentes compétences ministérielles aura-t-elle dès lors une chance d'être réalisée ? Nous n'en savons rien ! La rentrée scolaire a eu lieu, celle de la Communauté aussi. Mais nous ne disposons à l'heure actuelle d'aucune information sur la situation budgétaire.

J'ai entendu votre prédécesseur déclarer, un dimanche midi sur une chaîne de télévision privée, qu'il allait vous faire un cadeau : un modèle mathématique ! J'en ai conclu qu'il s'agissait d'un outil sophistiqué. Cependant, quelques jours plus tard, j'ai entendu parler d'une « calculette ». Faut-il comprendre qu'il s'agit de quelque chose de plus simple ?

Il semblerait qu'au départ de M. Daerden, des éléments permettant d'appréhender de façon précise la situation financière et budgétaire de la Communauté française aient disparu, dont des disques durs du cabinet de l'Enseignement obligatoire. Mme de Coster abordera tout à l'heure ce dernier point.

Monsieur le ministre, dois-je comprendre que lorsque vous avez pris vos fonctions, vous manquez d'éléments essentiels pour évaluer avec précision la situation financière de la Communauté ? Si c'est le cas, je comprends mieux pourquoi nous n'avons aujourd'hui aucun chiffre. Je trouve très inquiétant que, les semaines passant, vous vous

trouviez dans l'incapacité d'appréhender la situation. Que je ne la connaisse pas, soit ! Mais que vous ayez été privé d'un outil indispensable permettant de connaître l'état de notre Communauté me choque.

M. Daerden affirme qu'il s'agit de son modèle mathématique. En quoi un modèle utilisé par un ministre dans le cadre de ses fonctions lui appartient-il et non, *de facto*, à son département, et donc à la Communauté ?

J'aimerais savoir si une propriété intellectuelle de la Communauté a été subtilisée par M. Daerden ? Je doute qu'il s'agisse d'une calculette en plastique ou en métal ! Pour tirer cela au clair, on a appris que vous auriez recours à un expert, ce qui pourrait entraîner un coût de trente mille euros. Cette dépense est-elle indispensable ? Ne serait-il pas plus simple de récupérer ce fameux modèle ? M. Daerden s'est engagé à vous le rendre. L'avez-vous récupéré ? Comment comptez-vous réagir ? Comment les membres de cette assemblée peuvent-ils connaître exactement la situation financière de notre Communauté ?

Vous devrez nous communiquer les différents montants lorsque vous entamerez l'exercice budgétaire, fin novembre. De plus, j'imagine qu'il y aura un ajustement avant. J'espère que nous en saurons alors plus, pour autant que vous puissiez maîtriser la situation.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je suis très heureux de me retrouver dans ce parlement où d'aucuns m'ont connu dans différentes fonctions, tantôt sur les bancs de l'opposition, tantôt sur ceux de la majorité. C'est donc avec le plus grand respect pour tous que je me présente devant vous aujourd'hui.

Je n'ai qu'un seul regret, c'est que Mme Bertieaux regarde la télévision quand M. Daerden est invité mais qu'elle coupe son récepteur quand c'est moi qui y passe !

Je voudrais maintenant répondre à cette première interpellation avec toute la rigueur et toute la transparence que vous m'avez prêtée dans votre intervention.

En ce qui concerne la « calculette », tous mes prédécesseurs ont mis au point un outil de projection budgétaire, ce qui me paraît normal et justifié – et même prudent pour un ministre du Budget. Notons que lorsque la conjoncture se retourne et qu'il faut par conséquent adapter très vite les dépenses aux recettes, cet outil présente davantage de sens.

Cette « calculette » a permis à mon prédécesseur, M. Daerden, de simuler les prévisions de recettes et de dépenses de notre Communauté en appliquant des paramètres macro-économiques, soit connus, soit hypothétiques, afin de vérifier le respect des objectifs budgétaires fixés dans les accords de coopération. Chaque ministre possède sa propre méthode suivant une hypothèse budgétaire. Cela a été le cas également pour M. Daerden.

Grâce à la confiance que le parlement m'a accordée avant les vacances, je me suis également équipé d'un outil. Il a été développé par mes propres services sans l'intervention d'un expert extérieur. En effet, je me suis entouré de personnes compétentes en finances publiques, tout à fait capables de mener cette tâche à bien. Plusieurs de mes collaborateurs proviennent de la Cour des comptes, dont ma cheffe de cabinet et ma cheffe de cabinet adjointe. La première a travaillé pour la Région wallonne et la seconde pour la Communauté française au cours de la dernière législature, ce qui implique qu'elles sont au courant des aspects financiers.

Je me suis également entouré de certains experts comme M. Michael Vandekerhoven, ici présent, qui vient du Centre de recherche en économie régionale et politique économique (Cerpe), organisme qui met à la disposition des quatre présidents de parti nombre de simulations.

Troisièmement, j'ai bénéficié et je compte bénéficier de l'entière collaboration de l'administration du budget et des finances. Celle-ci dispose en effet d'une base de données budgétaires qui peut servir à ces extrapolations. En outre M. Moens, le patron du budget, était le dernier chef de cabinet de mon prédécesseur. Vous voyez donc que la transition, du moins au niveau de l'administration, s'est organisée de manière harmonieuse.

Enfin, je compte consulter régulièrement le corps des inspecteurs des finances qui est commun à la Région et à la Communauté. Nous avons déjà eu plusieurs réunions dont l'une avec l'ensemble des acteurs des finances pour vérifier, département par département, l'adéquation des dépenses avec les derniers chiffres communiqués. J'espère que cet encadrement, ainsi que l'appui de l'administration et de l'inspection des finances, est de nature à vous rassurer sur notre capacité à faire face à ces mauvais paramètres.

Le quatrième élément consiste en la publication de la projection pluriannuelle dans l'exposé général. Les lois coordonnées sur la comptabilité de l'État du 17 juillet 1991 impose que l'exposé général du budget comprenne une estimation pluriannuelle. Pour répondre à cette disposition de

l'article 10, la projection pluriannuelle du solde de financement à politique inchangée, qui est le résultat de cet outil de simulation que vous appelez la calculette, figure toujours dans l'exposé général du budget initial. Une note méthodologique explicite les éléments et les paramètres sur lesquels nous fondons l'équilibre budgétaire dans le respect des accords institutionnels et intrafrancophones. Je respecterai scrupuleusement cette obligation légale en informant du mieux possible le parlement.

Cinquièmement, la crise financière actuelle qui risque de devenir une crise économique et sociale a un impact sur le budget communautaire. Quelle que soit la qualité de la calculette, son utilisateur ne pouvait prévoir la crise financière. Elle a des effets immédiats sur notre Communauté qui, suite aux réformes institutionnelles, n'a plus de capacité fiscale. Cela signifie que 94 % de ses recettes sont strictement déterminées par les mécanismes des lois spéciales de financement où interviennent les coefficients de natalité et les clés de fixation de transferts IPP et TVA en fonction du nombre d'élèves, de la croissance réelle du PIB et de l'inflation. Ces chiffres ne sont pas les miens mais proviennent du Bureau du plan.

Vous vous étonniez tout à l'heure que nous ne vous en ayons pas dit davantage en juillet. Il faut savoir que les derniers chiffres consolidés pour 2009 – qui influenceront le budget 2010 – ne nous ont été communiqués par le Bureau du plan que le 9 septembre dernier. Le Bureau du plan est le seul organisme accrédité pour nous transmettre ces chiffres. Nous n'aurions donc pas pu anticiper en juillet le dernier chiffre connu. Si je reprends les chiffres disponibles en mai-juin, nous sommes partis d'une croissance du PIB de 1,6 % en 2008 et de 1,2 % en 2009. Le taux de croissance actuel est de - 3,8 %. Ce qui veut dire que mécaniquement, et sans la moindre interférence parlementaire, ministérielle ou autre, nous perdons cinq points de croissance. Nous sommes probablement l'institution la plus affectée par les évolutions de croissance. L'inflation était de 4,7 % en 2008, de 2,7 % début 2009 et de 0,5 % en mai-juin.

Entre le budget initial, préparé par mon collègue, et la situation actuelle, il y a donc une dépréciation nette et inédite tant de la croissance que de l'inflation. D'où mon annonce à la RTBF d'un déficit de recettes de 611 millions d'euros. C'est extrêmement impressionnant lorsqu'on connaît notre budget global et son manque d'élasticité. Nous ne pouvons en effet activer aucun « râtelier fiscal ». À politique inchangée et eu égard à la proportion importante des coûts de personnel – près de 90 % du budget –, vous imaginez la difficulté dans laquelle nous sommes. Si l'effondre-

ment des recettes devait se poursuivre, il faudrait envisager des réformes de structure, des réformes de contrats de gestion. C'est pourquoi le gouvernement a décidé de retenir l'année 2015 comme date d'équilibre. Nous suivons en cela la proposition du Premier ministre, orfèvre s'il en est dans l'assainissement des finances publiques ; 2015 sera donc notre boussole budgétaire. Elle nous permet à la fois d'adapter nos dépenses et de ménager les premiers signes de reprise. C'est toute la distinction entre austérité et rigueur. La rigueur, c'est le choix du retour à l'équilibre, sans laxisme et sans négligence. Un discours d'austérité affaiblirait les premiers signes de reprise.

Mais le 9 septembre, le Bureau du plan nous communiquait les derniers chiffres. Ils ne sont pas bons pour la Communauté. En effet, les deux principaux paramètres de financement de notre institution deviennent tous deux mauvais. La croissance passerait de + 1,2 % à - 3,1 % et l'inflation de 0,5 % à 0. Nous connaîtrions donc une inflation nulle. Néanmoins, vu la logique de la loi de financement, nous ne pouvons nous fier à ces chiffres qu'à la condition d'un ajustement au niveau fédéral. Jusqu'à présent, cet ajustement n'a pas été annoncé. Sans ce dernier, nous retournons aux premiers chiffres, totalement dépassés au regard de l'évolution de la croissance économique malheureusement négative.

Vous l'aurez compris, la situation n'est pas simple et, vous en conviendrez, mon propos n'est certainement pas triomphaliste. La brutalité de la diminution des recettes et le fait que nous ne puissions réduire nos dépenses, qui sont essentiellement liées aux rémunérations des agents relevant directement ou indirectement de la Communauté, rendent la situation plus compliquée que jamais.

Madame Bertieaux, vous avez soulevé la question des contrôles interne et externe du gouvernement. Elle est importante. Au-delà de votre sagacité et de votre intelligence à débusquer les faiblesses ou les lacunes de notre budget, vous disposez d'un certain nombre d'outils, comme les avis de la Cour des comptes. Elle exerce en effet un contrôle interne *via* la collégialité de l'organe et *via* les inspecteurs des finances qui assument des missions de conseillers budgétaires et financiers. Tout projet délibéré au niveau du gouvernement est accompagné d'une notice indiquant son impact budgétaire, ce qui est un gage de rigueur supplémentaire.

Je vous renvoie du reste à la lecture de l'arrêté du gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire qui organise les prérogatives de l'inspection des finances

à l'égard de chacun des ministres et du gouvernement.

De plus, la Cour des comptes, qui est votre organe de contrôle externe et qui est le principal conseiller du parlement, examine tous les budgets déposés et leur exécution. D'ailleurs, chaque année, à la fin du mois de mai – et c'est d'ailleurs une délectation pour l'opposition – elle vérifie les résultats de l'exécution du budget de l'année précédente.

Madame Bertieaux, serait-ce l'impatience de retrouver les bancs de l'opposition qui vous incite à croire que le ministre du Budget a dérapé ? Plus sérieusement, analysons la situation.

Les derniers avis de la Cour des comptes ont confirmé les soldes budgétaires positifs réalisés par le gouvernement précédent au-delà de la norme fixée, grâce notamment à la mise en œuvre d'accords intra-francophones comme en 2007, lorsque la Région wallonne a cédé vingt-cinq millions d'euros de sa capacité d'endettement à la Communauté française ou lorsqu'en 2008, la Communauté a consenti en retour un effort additionnel de soixante millions d'euros pour le niveau fédéral.

Pour lever toute ambiguïté, voici les chiffres. En 2006, le budget prévoyait un solde positif de 960 000 euros. Le résultat fut de 7,4 millions d'euros. Nous avons donc réalisé un boni de 6 440 000 euros par rapport à l'objectif.

En 2007, notre objectif était de comptabiliser, sur la norme d'emprunt, une perte maximale de 40,2 millions d'euros. Nous avons pratiquement atteint l'équilibre puisque le déficit ne fut que de 8,2 millions d'euros. Par rapport aux objectifs budgétaires, nous constatons donc un écart positif de 32 millions.

Pour l'année 2008, le budget prévoyait un solde positif de 68,4 millions d'euros. Nous avons eu un boni de 103,8 millions d'euros, ce qui représente par rapport à l'objectif un écart positif de 35,4 millions d'euros.

Il est important de rappeler les chiffres en début de législature afin d'éliminer toute éventuelle polémique sur le passé. Comme vous le constatez, la Communauté a maintenu son cap budgétaire. L'équilibre a été réalisé à chaque exercice et nous avons à chaque fois dépassé les objectifs qui nous étaient assignés par les ministres fédéraux du Budget et des Finances.

Vous m'interrogez sur ma feuille de route, sans doute l'élément le plus délicat dont nous avons à débattre. Certes, on doit en principe se garder d'interroger le gouvernement sur ses inten-

tions, mais tentons cependant d'y voir plus clair. Je commence cette mission avec infiniment d'humilité car la tâche est difficile et l'enjeu est fondamental pour les francophones et les Wallons. Nous devons à la fois éviter un surendettement des générations futures et maintenir l'équilibre de notre pays, sachant que nous sommes observés tant par le niveau fédéral que par les Flamands. Certains d'entre eux s'attendent à une certaine fragilité du Sud du pays.

Je compte beaucoup sur la majorité et l'opposition pour que nous ayons un discours responsable et que nous respections notre budget ainsi que nos obligations envers l'Union européenne. Ma première préoccupation, ô combien difficile et ingrate, est de veiller à ce que chacun assume sa part d'effort pour maîtriser les finances communautaires et régionales à l'horizon de 2015, voire 2012. Nous analyserons ultérieurement les contributions des différentes entités de notre État, mais je n'admettrai ni laxisme ni négligence au gouvernement. Il y va ni plus ni moins de la crédibilité de nos institutions. J'ajoute que nous devons nous montrer totalement solidaires.

J'estime en effet qu'il est vain d'opposer les Wallons aux francophones et les Bruxellois francophones aux Wallons. Cette division entraîne une confusion des moyens. Pour cette raison les premiers travaux budgétaires que nous avons entrepris impliquent à la fois le gouvernement de la Communauté et celui de la Région. Il s'agit d'une première !

Ce serait une erreur de dresser un mur de Berlin entre les deux institutions. Le Sud doit s'organiser pour atteindre les équilibres et les échéances fixées par le gouvernement fédéral.

Dès que nous avons obtenu la confiance du parlement, nous nous sommes mis au travail. C'est bien la preuve que même sans la calculatrice, nous avons notre boussole budgétaire. Nous avons pris un certain nombre de mesures : l'indexation des dépenses non organiques ou encore la mobilisation des réserves de certains organismes d'intérêt public (OIP), après vérification de l'existence de ces fonds, par exemple. D'autres mesures feront l'objet de débats, de discussions, de concertation, jusqu'en 2015. En ce qui nous concerne, notre président M. Demotte convoquera un conclave budgétaire dans le courant du mois d'octobre. Bref, nous agissons de conserve avec le gouvernement fédéral.

Enfin vous m'avez interrogé sur l'ajustement pour 2009 et le budget de 2010. L'ajustement sera demandé et nous préparons le budget 2010. L'un et l'autre de ces projets budgétaires ont fait l'ob-

jet d'une délibération favorable des deux gouvernements, traduites dans une circulaire budgétaire qui contient des pistes d'économie. L'administration se mobilisera pour atteindre l'objectif d'équilibre à l'horizon 2015. Pour atteindre les objectifs, j'ai fait procéder à des blocages de crédits dès le mois de juillet.

Du reste, le parlement sera convié à participer à l'effort d'assainissement du déficit dans le respect de son autonomie et de son indépendance. J'insiste sur le travail de transparence de l'administration puisque la fonction publique n'est plus organisée comme dans le passé. Aujourd'hui les dirigeants de département sont responsables aussi bien du respect des objectifs que des moyens mis à leur disposition.

Nous ne pourrions relever les défis que dans la mesure où l'administration participe à l'effort indispensable.

Enfin vous avez souhaité que le budget soit plus lisible. Pour avoir fréquenté les deux assemblées où j'ai eu le bonheur d'être chef de groupe, je sais que la structure du budget de la Communauté n'est pas identique à celle de la Région wallonne. Ne me demandez pas lequel est plus lisible, aux spécialistes de trouver la réponse !

La circulaire initiale 2010 traduit cette volonté de lisibilité par une modification de la structure budgétaire prise dans la perspective de la réforme de la comptabilité publique à laquelle nous n'échapperons pas.

Dans les prochains mois, nous devons présenter de tels projets de réforme pour une meilleure adéquation de la structure budgétaire et des politiques. C'est l'engagement que je prends devant vous.

Je voulais vous faire part, en toute transparence, de ces éléments. Nous poursuivons notre objectif malgré les difficultés dues à l'effondrement des recettes et malgré la difficulté à modifier les dépenses ; nous avons cinq ans pour réussir.

Seules les décisions comptent et je vous donne donc rendez-vous au lendemain de notre conclave budgétaire.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la présidente, je voudrais d'abord faire remarquer qu'avec beaucoup d'intelligence le ministre a parfaitement esquivé la question principale, celle de savoir ce que M. Daerden aurait ou non subtilisé. J'ai bien compris qu'il s'agissait d'un problème de propriété intellectuelle et que le ministre a développé son propre modèle.

Je suppose que c'est une manière de me ré-

pondre que l'incident est clos pour le gouvernement et sa majorité. Dont acte !

Pour le reste, je remercie le ministre de m'avoir fourni les principaux éléments du manuel du bon petit parlementaire, comme le recours à la Cour des comptes ou les principaux dispositifs législatifs, etc. Je remarque que le ministre parvient à expliquer de manière très claire ce qui est illisible dans la loi de financement de notre Communauté. À l'entendre, le système serait presque simple. Pour nous cependant, ce n'est que lorsque nous aurons les chiffres que nous pourrions faire la clarté.

Après avoir vécu ces cinq dernières années dans une opacité presque totale, avec des modèles, des graphiques même, qui voulaient nous faire croire que la croissance était vertigineuse ou que ce qui dégringolait ne faisait que stagner, je voudrais savoir comment le ministre nous présentera ses abscisses et ses ordonnées pour nous offrir une vue exacte de la situation de la Communauté.

Très logiquement le ministre nous a exposé les difficultés à prendre en compte suite à la chute attendue des recettes alors que le traitement du personnel représente 90 % des coûts. Je voudrais d'ailleurs rappeler que j'ai régulièrement, avec mes collègues du MR, mis vos prédécesseurs en garde sur le fait que pendant les années de refinancement de la Communauté, aucun investissement structurel n'avait été effectué mais que de nombreuses personnes avaient été engagées. Nous nous trouvons donc devant une difficulté sociale et humaine majeure car ce personnel attend légitimement de conserver son emploi. On doit d'ailleurs le premier heurt de cette législature à la révélation de la note de Mme Simonet sur les enseignants qui provoque leur arrêt de travail demain. Cela prouve bien que le gouvernement rencontrera des difficultés chaque fois qu'il devra prendre des mesures qui toucheront le personnel. Tant que nous ne connaissons pas les chiffres par département, nous ne pourrions pas imaginer ce qui pourrait arriver. C'est la raison pour laquelle j'ai regretté que la note de Mme Simonet soit sortie avant que nous ne connaissions les données budgétaires. On a donc mis la charrue avant les bœufs.

Le ministre fait appel à notre intelligence et à notre attitude responsable. Je voudrais répondre que durant les cinq prochaines années, nous ferons preuve de responsabilité pour autant que le gouvernement assume la sienne.

Je ne voudrais pas que, comme cela s'est produit en Région bruxelloise, après que le ministre-président a expliqué la situation financière catastrophique de la Capitale, un de ses ministres an-

nonce que l'on va repeindre les trams et les bus. C'est une attitude complètement irresponsable !

Mme la présidente. – L'incident est clos.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Contrairement à ce qui était prévu à l'ordre du jour, je vous propose de joindre les interpellations adressées à Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale par Mme Caroline Persoons relative à la « croissance démographique à Bruxelles » à celle de Mme Françoise Schepmans portant sur la « situation de pénurie de places au sein des écoles en région bruxelloise » et non à celle de Mme Françoise Bertieaux relative aux « inscriptions en 1re année secondaire ». (*Assentiment*)

3 Interpellation de Mme Sybille de Coster à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « subtilisation de disques durs au cabinet et à ses conséquences sur la gouvernance et l'organisation pratique de la rentrée scolaire pour les enseignants » (Article 59 du règlement)

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Peu avant la rentrée scolaire, aux environs du 25 août, la presse relata la disparition de quatre disques durs équipant les ordinateurs du cabinet de l'Enseignement obligatoire, précédemment occupé par M. Dupont. Cela aurait pu retarder la désignation des enseignants, toutes les données informatiques ayant disparu. Or ce processus est crucial et particulièrement urgent à cette période de l'année. Je n'imagine pas un seul instant qu'il s'agisse d'une pratique délibérément orchestrée par votre prédécesseur. J'ai d'ailleurs appris qu'il en était profondément choqué. Cela relève probablement du fait d'un collaborateur ou d'une façon de procéder du cabinet. J'espère qu'une enquête sera diligentée.

Par ailleurs, le gouvernement a fait de la bonne gouvernance un des enjeux majeurs de cette législature. À en croire les déclarations de politiques communautaire et régionale, il semble fondamental de retrouver la confiance des citoyens et des usagers. Cela commence mal. Nous voudrions être rassurés.

Je m'inquiète également du danger potentiel de confier, même si cela n'est pas nouveau, la res-

ponsabilité des désignations au seul cabinet ministériel dont l'existence est toujours temporaire et qui est sujet à de nombreuses tensions. Si l'incident de ce début d'année n'a semble-t-il pas porté à conséquences, ne serait-il pas plus raisonnable d'imaginer un autre dispositif et de confier ces désignations à l'administration plutôt qu'au ministre ? Je n'y vois que des avantages comme la pérennité d'un fonctionnement optimal, quelles que soient les majorités qui composent le gouvernement, une plus grande objectivité ou une plus grande stabilité des équipes éducatives. Ces éléments participeront certainement à une amélioration de la gouvernance et à une revalorisation de l'image des enseignants.

Par ailleurs, les faits évoqués ont-ils été suivis d'un état des lieux ? Une plainte a-t-elle été déposée ? Quel est le coût à charge du cabinet du remplacement des ordinateurs ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Votre question me permettra de faire le point sur un fait que la RTBF a qualifié de tempête dans un verre d'eau. La disparition des fameux disques durs a en effet été annoncée dans la presse le 25 août dernier. On a supputé que cette disparition aurait engendré des problèmes dans la désignation des enseignants dans les écoles organisées par la Communauté française.

La passation de pouvoir entre Christian Dupont et moi-même s'est effectuée dans les meilleures conditions. Une discussion de deux heures nous a permis de passer en revue les dossiers les plus délicats. Le chef de cabinet de M. Dupont nous a assurés d'ailleurs de son entière collaboration pour les mois à venir si nous en avons besoin.

Seuls trois disques durs ont disparu pour environ soixante ordinateurs.

Comme le veut la procédure de passation, nous avons procédé à un état des lieux et vérifié la présence du matériel repris dans la liste de la Cour des comptes. Mon responsable de cabinet avait signalé la disparition. Cela n'a évidemment pas eu de conséquence sur la désignation du personnel, d'autant que nous sommes moins nombreux. Par ailleurs, une grande partie des désignations avaient déjà été effectuées par les services de mon prédécesseur. Depuis lors et jusqu'à ce jour, mon cabinet a procédé à 2 982 désignations.

Devant ces faits, il me paraît pas mal exagéré de prétendre que la majorité a du mal à tenir ses promesses de bonne gouvernance.

Deux décisions montrent clairement ma vo-

lonté, et dès lors celle du gouvernement, de m'engager dans la voie de la bonne gouvernance. La première vise à assurer une plus grande objectivité dans les désignations. La cellule chargée des opérations se compose de six personnes dont deux ont été proposées par le SLFP, deux par la CGSP et deux autres par la CSC. Les organisations syndicales sont donc directement associées aux désignations des temporaires, ce qui est un gage de respect des dispositions statutaires et de la bonne gouvernance.

En second lieu, dès la première réunion de gouvernement, j'ai fait part de ma volonté de charger l'administration générale des personnels de l'enseignement de procéder aux futures désignations des temporaires. Il n'était pas opportun d'annoncer au mois d'août à l'administration qu'elle hériterait de ce service. Elle n'y était pas préparée et tout le monde était en congé. Il était indispensable de procéder aux désignations et de commencer à travailler. C'est ce que nous avons fait avec les désignés dont je viens de vous parler. J'ai cependant déjà eu un contact personnel avec le secrétaire général et l'administrateur général pour mettre en place un groupe de travail afin d'assurer la transition, sans doute d'ici à la fin de l'année.

Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, le souci de gouvernance est bien présent dans la politique que je mène et dans celle que le gouvernement veut mener.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Je ne peux que me réjouir de la proposition de Mme la ministre. Je serai attentive à son application.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

4 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative aux « inscriptions en 1^e année secondaire » (Article 59 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la ministre, nous voilà revenus sur ce fameux dossier des inscriptions afin d'en faire le bilan. Comme vous, depuis votre installation, nous avons gardé le contact avec les associations de parents d'élèves et nous nous sommes informés de l'évolution de ce dossier.

Vu l'incurie du gouvernement sortant, ce dossier a eu le temps de pourrir. Nous avons tous constaté le désespoir d'un grand nombre de parents et le mécontentement des directions d'école.

Malgré ces difficultés, vous avez rapidement pris les choses en main et agi avec beaucoup de diplomatie en assurant une rentrée scolaire sereine et sans émeute. Nous nous en réjouissons. Il ne faudrait cependant pas oublier le contexte dramatique où nous nous trouvons et l'angoisse suscitée par la pénurie de places qui sans aucun doute ne vous faciliteront pas la tâche quand viendra le moment pour vous de prendre un nouveau décret.

La rentrée dans l'enseignement secondaire étant derrière nous, l'heure est à un premier bilan. À la mi-septembre, quelle est la situation ? Tous les élèves en liste d'attente ont-ils obtenu une place dans une école de leur choix ? Et à quel niveau de leur choix ? Se trouve-t-il encore des élèves « mal servis » qui sont soit toujours en attente, soit dans une école ne correspondant à aucun choix préalable, situation susceptible de relancer des mouvements de protestation ?

En termes de gestion, peut-on maintenant expliquer pourquoi toute une série de parents ne recevaient pas les courriers ?

Les dernières listes de parents et les courriers adressés aux familles comportent des erreurs. J'ai reçu des témoignages de parents dont les enfants n'étaient toujours pas inscrits affirmant ne pas avoir reçu de lettre. Et d'autres qui auraient reçu des courriers alors qu'ils n'avaient plus de problèmes. Cependant, vous affirmez que tout va bien. Les chiffres que vous donnez comportent sans doute ces erreurs. De quelle manière allez-vous gérer la problématique des enfants sans école ?

Constate-t-on objectivement une meilleure mixité dans les écoles, particulièrement dans celles visées par le décret ? Il s'agit d'établissements d'élite où la mixité sociale fait défaut. La mixité n'existe pas non plus dans les écoles défavorisées et le décret, hélas, n'y a rien changé.

Le délégué général aux droits de l'enfant s'est beaucoup investi et a milité en faveur du décret. Son effort à inscrire massivement certaines catégories d'élèves dans les écoles réputées a-t-il porté ses fruits ?

Les questions relatives à la mixité ont peut-être été posées trop tôt et il faudra y revenir.

Globalement, la rentrée 2009 est réussie. D'aucuns envisagent déjà celle de 2010 avec inquiétude. Je propose de chercher une solution concertée avec les parents et les directions d'écoles en vue d'élaborer un texte décrétoal pour début 2010. Avez-vous déjà mis en place les premières réunions pour lancer ce processus ?

Mme la présidente. – La parole est à M. Rein-kin.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Mme Bertieaux a bien exprimé la manière dont vous avez mis sur pied les bonnes méthodes permettant de sortir de la fameuse bulle des inscriptions. Je vous félicite pour votre travail. Lorsque vous êtes arrivée dans ce cabinet, à la mi-juillet, vous avez donné une impulsion intéressante qui caractérise la marque du nouveau gouvernement. Elle s'incarne dans les méthodes où l'on est à l'écoute et qui promeut la concertation avec les acteurs de terrain.

Nous avons constaté aussi le travail efficace de la Ciri à partir du moment où elle en a eu les moyens.

Vous avez réussi à mettre en place des structures d'accueil d'urgence pour ceux qui n'ont pas eu d'école. Elles n'ont peut-être pas été très fréquentées mais il fallait les mettre en place.

Je pense que la ministre a travaillé efficacement, mais afin de ne plus générer ce type de fonctionnement à l'avenir, nous devons garder à l'esprit les difficultés qu'ont connues certaines familles et les souffrances qu'ont vécues certains enfants. Il faut aussi penser aux directeurs d'école qui n'ont pas eu la tâche facile durant ces derniers mois.

Cependant, nous devons aller de l'avant et les questions posées par Mme Bertieaux sont très pertinentes, même si certaines d'entre elles sont prématurées.

Madame la ministre, je vous invite à poursuivre votre effort en appliquant la méthode participative dans la problématique des inscriptions. Nous devons trouver des solutions pour fin décembre avec les parents, les écoles, et ce dans le cadre de la commission de l'Éducation car, on a pu le voir dans le passé, ce travail de concert peut amener un certain nombre de pistes intéressantes.

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Il est intéressant, quinze jours après la rentrée, de dresser un premier bilan du processus qui a été mis en place par le décret « mixité sociale ». Nous pouvons faire une première analyse de ses effets. Les réactions sont aujourd'hui moins passionnelles mais nous devons procéder à une analyse plus approfondie. Comme vous l'avez dit, les directions ont eu beaucoup de travail et elles doivent reprendre leur place sur le terrain. Le recoupement de données nous permettra de resituer le problème dans son contexte global.

Il n'était pas possible, fin juillet, d'avoir un

premier contact avec les directions qui n'ont vraiment repris le travail que le 17 août. J'ai donc convoqué la Ciri le 18 août afin de faire le point et d'analyser la situation. Sur la base des informations que j'ai reçues de l'Etnic, près de huit cents enfants n'avaient pas d'école mais il fallait encore ajouter 370 élèves du réseau libre, ce qui portait le chiffre à environ mille deux cents.

J'ai plaidé pour que l'on applique les mesures du décret Jamouille-de Groote relatif au traitement des préférences des parents. Et la Ciri m'a suivi. Dès le matin du 1er septembre, on a pu constater que la rentrée ne s'est pas déroulée dans le chaos que l'on pouvait craindre, vu l'ampleur de l'anxiété, de l'émotion et du stress des parents face à cette rentrée. Il n'y a pas eu d'incidents aux portes des écoles, pas d'élèves enchaînés ou livrés à eux-mêmes et enfin peu d'élèves dans les structures d'accueil. Trois institutions étaient disponibles. Elles n'ont accueilli que quelques enfants. Je tiens à souligner le mérite et la rapidité des réponses du personnel présent. Des parents ont même témoigné de la qualité de l'apprentissage lors de l'accueil de leur enfant. Bien que cet accueil était extrascolaire, il bénéficiait de toutes les garanties pédagogiques.

Le 2 septembre, une triple tendance se dessinait et s'amplifiait au fil de la semaine. Des écoles ont constaté que des places se libéraient, notamment grâce à l'activation du traitement des préférences et à l'envoi des courriers, et ont pu rapidement épuiser leur liste d'attente. Des écoles, dont certaines réputées, qui affichaient complet le 5 juillet, ont annoncé qu'elles disposaient de places disponibles allant de quelques unités à une vingtaine. En outre, des établissements qui se croyaient complets ont constaté une perte de population significative. Ce phénomène particulier doit être mentionné et il faudra y réfléchir à l'avenir. Au final, il reste encore des places libres dans une série d'institutions.

Début septembre, nous avons contacté par téléphone des enfants que le système avait identifiés comme étant sans école et figurant toujours sur liste d'attente. En réalité, tous étaient dans une école. Près de 80 % se trouvaient dans les établissements choisis par les parents.

Je suis convaincue que l'activation des dispositions du décret d'avril 2009 qui permettaient aux parents d'exprimer leur préférence pour procéder aux désistements en chaîne, dans le respect de leur choix bien entendu, a eu un effet d'accélérateur sur la situation. En effet, d'une part des enfants sans école ont pu trouver une place dans la période précédant la rentrée ou le jour même de la rentrée.

D'autre part, de nombreux enfants sont remontés sur les listes, se plaçant parfois en ordre utile dans l'école qu'ils préféraient, alors qu'ils étaient déjà inscrits dans une autre. On a donc pu trouver des écoles pour tous les enfants mais également améliorer le respect des préférences.

Ainsi les enfants que l'on pourrait qualifier de « mal placés » ont pu se rapprocher de leur meilleur choix, voire réaliser leur premier choix. À titre indicatif, sur la base des dossiers traités par la Ciri, 1 811 lettres ont été envoyées le 21 août à des familles ayant des inscriptions multiples. En date du 9 septembre, on comptait 1 074 réponses encodées, ce qui a libéré 359 places en ordre utile. Le 4 septembre, il ne restait que 16 enfants sans école. Onze élèves ont été contactés individuellement. Il s'est avéré qu'ils étaient déjà acceptés dans une école. Les cinq autres étaient injoignables. Quelques-uns parmi eux n'étaient plus scolarisés en Belgique suite au divorce de leurs parents,.

De son côté, la commission zonale de l'enseignement libre confessionnel a envoyé 1 146 lettres. Elle a obtenu six cents réponses sur la base desquelles la commission dénombrait le 11 septembre neuf familles injoignables. Selon les déclarations à la Ciri du représentant de cette commission, tous les enfants contactés ont une place, à l'exception de quatre ou cinq d'entre eux dont les parents n'ont émis qu'un seul choix pour des écoles qui, chaque année, sont complètes. Ces cas se résolvent bien souvent en discutant avec les parents.

La Ciri, qui s'est réunie vendredi dernier, a constaté que personne ne recevait plus de lettre ni de courriel de parents qui n'auraient pas trouvé d'école. Les internats sont restés vides et la mesure a été levée. En conclusion, il n'y a pas d'enfants sans école.

L'autre partie de votre question concerne les enfants dits « mal placés ». Certains parents ont évoqué et demandé la mise en place d'une bourse d'échange. Vous ne l'avez pas mentionné, mais je tiens à souligner que cette démarche n'aurait aucune base légale et qu'elle serait particulièrement dangereuse. Les parents restés sur les listes d'attente risqueraient en effet d'engager des recours judiciaires obligeant des enfants à retourner dans les écoles qu'ils viennent de quitter. Cela deviendrait insupportable.

Par ailleurs, cela concernerait des parents qui, faute de place disponible, n'ont pu satisfaire une préférence pour le projet pédagogique d'une école ou sa situation géographique. Or les établissements disposant de places ne sont pas touchés par ces échanges qui se focalisent sur les écoles où des

listes d'attente existent encore. La démarche biaiserait donc le principe même de la liste d'attente, ce qui est contraire au décret, et elle ne respecterait plus les quotas d'enfants habitant la commune et issus de différents milieux socio-économiques.

Les recours qu'engendreraient ces échanges et l'instabilité qui en suivrait pour les enfants sont à éviter. D'autant que les directeurs d'écoles affirment avoir veillé, lors de la formation des classes, à créer une certaine hétérogénéité selon l'âge, les résultats, les activités et l'origine sociale des élèves. Ces échanges déséquilibreraient donc également l'alchimie des groupes déjà composés. Au-delà de l'aspect illégal de la demande, elle serait, d'un point de vue éducatif, pédagogique et pratique, contre-productive.

J'ai précisé que l'activation des dispositions du décret du mois d'avril 2009 avait eu un effet positif. J'ai certes plaidé pour qu'elle ait lieu mais la décision relevait de la compétence de la Ciri et sa mise en route dépendait donc de la possibilité de réunir cette commission.

De plus les écoles ont été fermées jusqu'aux environs du 17 août. De ce fait, l'actualisation des données relatives aux inscriptions multiples et aux listes d'attente par la Ciri et l'Etnic était évidemment impossible. L'agenda politique et le calendrier scolaire ont rendu les choses compliquées.

Je voudrais à nouveau souligner la qualité du travail réalisé par la Ciri, par l'administration et par l'Etnic. La gestion de la situation est particulièrement complexe car nous sommes confrontés à une fragmentation de l'information. Le pilotage par la Ciri présuppose que cette commission inter-réseaux reçoive les informations de chaque réseau tandis que, de leur côté, les responsables de réseau dépendent de la remontée des informations depuis chaque école. À tous les niveaux les acteurs se sont sentis ralentis non seulement parce qu'ils ont dû faire face à une situation à laquelle ils n'étaient pas préparés mais aussi parce que le système pyramidal était lourd.

Vous me demandez si les objectifs ont été atteints. Pour répondre à cette question, il faudrait disposer des listages de chaque école pour vérifier si la mixité sociale se rapproche des quinze pour cent souhaités. Cependant, la large autonomie des réseaux – que nous respectons – ne nous permet pas de rassembler ces fichiers. Du reste, à l'heure actuelle, les réseaux n'en disposent pas encore, la rentrée scolaire imposant des tâches plus urgentes aux directions. Nous devons leur laisser le temps de transmettre ces données à leur réseau respectif. Le seul indicateur permettant d'évaluer le taux de mixité sociale est la variation de l'in-

dice socio-économique moyen de chaque école à la suite des inscriptions en première année du secondaire. Néanmoins, il faudra manier ces chiffres avec prudence car l'indice global ne sera pas forcément affecté par un accroissement de la mixité sociale en première année.

Il est également difficile d'apprécier la logique des vases communicants parce que les capacités des écoles ont pu être modifiées. C'était d'ailleurs une manière de répondre à l'engorgement de certains établissements. Comme le décret les y autorisait, certains ont augmenté d'une unité le nombre d'élèves par classe et parfois ont ouvert des classes supplémentaires.

L'exercice du libre choix parental suppose une égalité d'accès au système scolaire en tant que tel et à l'information le concernant. L'inégalité devant l'information est un phénomène bien connu, comme le souligne le professeur Maniquet de l'UCL dans un article paru dans *Regards économiques* de mai 2009, se référant à la situation antérieure au décret : « Ce système rémunère une certaine information qui n'est pas distribuée de façon égale dans la population. » Donc la maîtrise des codes et des enjeux scolaires suppose un travail qui va bien au-delà du décret actuel.

Il est intéressant de constater que des parents, dont l'enfant se trouve dans une école qui n'était pas celle de leur premier choix, ont estimé que finalement cette école, qu'ils découvraient grâce à leur enfant, se révélait satisfaisante. En prenant connaissance du projet pédagogique, leur perception a été modifiée. Et, même lorsqu'on leur a proposé par la suite un choix qui correspondait à ce qu'ils avaient souhaité, la plupart l'ont refusé.

Sur les 1 800 lettres envoyées, 120 environ nous sont revenues parce que les adresses étaient erronées ou fausses. Ce courrier a été adressé à ceux qui avaient fait de multiples inscriptions et à ceux qui n'avaient pas d'école. Ils ont été identifiés par le système informatique.

La plupart des parents ont fait preuve de civisme et se sont désistés des listes dès qu'ils avaient une place en ordre utile. Certains d'entre eux regrettent peut-être d'avoir été corrects car ils n'ont pas eu l'école de leur choix. En agissant de manière responsable, ils ont cependant pu obtenir plus rapidement la confirmation d'une place en ordre utile et échapper aux angoisses de l'attente. En outre, on peut supposer qu'ils ne se sont pas désistés des places qui correspondaient à leur premier choix.

Pour faire la transition avec l'interpellation suivante : on a pu enregistrer localement certaines

tensions lors de la rentrée en maternelle et en primaire par rapport à l'offre disponible, avec une pression dans le Nord de Bruxelles où des parents éprouvent une certaine frustration concernant l'école où ils ont pu inscrire leur enfant ou sa situation géographique. Pourtant là il n'y a pas de décret « mixité » mais seul s'applique le décret « mission ».

Il y a sans doute aujourd'hui aussi un phénomène de bulle dans le fondamental. Si ce n'était pas un phénomène de bulle, ce serait très préoccupant même si il y a d'autres causes. En effet, il n'existe pas de régulation dans le fondamental puisque le décret sur les inscriptions ne s'y applique pas.

Il y a, je crois, un consensus au sein de notre assemblée pour refuser la dualisation des performances scolaires et l'inégalité de l'information sur l'accès à l'école. On ne peut non plus accepter la segmentation de nos grandes villes en ghettos socioéconomiques ou socioculturels. Nous devons trouver un système juste et transparent qui mette tout le monde sur un pied d'égalité.

Par ailleurs, il n'était pas possible de consulter les acteurs tant que la pression était présente et que la bulle n'était pas dégonflée. La Ciri qui a participé aux différentes phases pour apporter une solution à la situation représente un observateur et un acteur importants. Nous l'interrogerons mais il est surtout nécessaire que les informations remontent des directions vers les réseaux, l'administration et la Ciri. Les premières concertations ne pourront débuter avant que cela ne soit fait, c'est-à-dire la semaine prochaine ou au début d'octobre. Les concertations pourront alors commencer.

Un décret réglant les inscriptions est indispensable mais ce n'est qu'un élément parmi un ensemble de mesures à prendre pour renforcer la démocratisation de l'enseignement.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais remercier la ministre pour avoir continué à donner une information objective sur le déroulement du processus et sur le nombre d'enfants qui n'auraient pas d'école.

Je remarque qu'il est trop tard pour faire quelque chose pour les enfants mal placés et toute solution de bourses d'échange serait aujourd'hui illégale.

Nous avons raison quand, dès décembre 2008 et janvier 2009, nous demandions que l'on permette que le processus soit organisé grâce à un décret. Nous avons essuyé le refus de l'ancienne majorité. Cependant il serait périlleux de le faire

à ce stade du processus. J'ai toujours soutenu la demande des parents dans le cadre des bourses d'échange dans le cadre des phases préalables mais ce n'est actuellement plus possible.

Cependant, vous devez vous attendre à la naissance de mouvements de changements d'école quand ce sera possible et qui constitueront des dommages collatéraux de ce « bête décret ». En effet, il n'est pas bon pour un enfant de changer trop fréquemment d'école.

La demande des parents d'une bourse d'échange est un cri, une manière d'insister pour que toutes les dispositions décrétales que vous prendrez tiennent compte de leurs préférences. Le décret « lotto », par principe, l'empêchait. J'espère que vous garderez à l'esprit cette volonté au cours de vos consultations et négociations.

Les parents peuvent certes se tromper dans les choix d'une école pour leurs enfants, notamment en s'obstinant pour les inscrire dans un établissement sans tenir compte d'autres possibilités de projets pédagogiques. Cela m'est arrivé. Votre rôle est d'informer qu'il existe d'autre choix de qualité. Il ne s'agit pas de faire du militantisme comme l'a fait le délégué général aux droits de l'enfant. Notre devoir est de fournir une information claire et accessible.

Le décret « lotto » était par essence incompréhensible pour la plupart des parents. Cela a conduit à ce que des personnes l'utilisent à mauvais escient, à la désinformation ou à des démarches inopportunes. Je vous recommande, madame la ministre, si vous faites un décret de régulation, de rédiger un texte clair et simple.

Enfin, les problèmes d'inscriptions du fondamental proviennent probablement de la croissance démographique, sur laquelle mes collègues reviendront, mais aussi des effets collatéraux de l'adossement.

La mixité ne peut pas être mesurée car ce problème, s'il existe dès l'entrée dans le secondaire, s'amplifie au deuxième degré. C'est à ce moment que l'on exclut certains élèves de l'enseignement général en leur conseillant de choisir d'autres filières. C'est à ce moment que la mixité est rompue, particulièrement dans les établissements les plus prisés qui ne proposent que de l'enseignement général et qui réorientent les élèves vers l'enseignement qualifiant. Dès lors, la régulation des inscriptions à l'entrée n'aboutira jamais à une véritable mixité.

M. Walry a ricané en disant que j'allais aider la ministre. Je le ferai comme je le fais maintenant en insistant sur ce qui me semble important. Mon-

sieur Walry, je ne serai pas votre alibi pour faire croire que nous associer à un stade du processus signifie que vous vous êtes concertés. J'attends de voir la mise en place d'un véritable dialogue avec les parents et les directions d'écoles avant d'en rediscuter.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

5 Interpellation de Mme Françoise Schepmans à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « situation de pénurie de places au sein des écoles en région bruxelloise » (Article 59 du règlement)

6 Interpellation de Mme Caroline Persoons à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, relative à la « croissance démographique à Bruxelles » (Article 59 du règlement)

Mme Françoise Schepmans (MR). – À la fin du mois d'août, les médias bruxellois ont relayé les inquiétudes du délégué général aux droits de l'enfant sur le problème de la pénurie de places dans les écoles primaires et maternelles de cette Région qui connaît une forte croissance démographique. Le MR était déjà intervenu dans ce dossier lors de la précédente législature. S'il a été passablement occulté par la saga des inscriptions dans le secondaire, il n'en reste pas moins un chantier incontournable. Les faits sont connus : le Bureau du plan prévoit une augmentation de la population bruxelloise de 170 000 personnes pour les dix prochaines années, avec pour conséquence un rajeunissement de la population. Cet accroissement démographique pose la question de l'adaptation des infrastructures de cette Région, dont les écoles.

Nous avons deux bonnes raisons de nous inquiéter de cette problématique. D'abord, le délai très court qui porte sur seulement deux législatures. Ensuite, la pression démographique qui pourrait encore s'accroître du fait des flux migratoires.

Nous constatons dès à présent une pénurie qui touche déjà tous les réseaux. Ainsi je lisais récemment dans la presse que toutes les écoles fondamentales de la Ville de Bruxelles étaient complètes. Le citoyen bruxellois ne bénéficie donc plus de

l'avantage de la proximité des écoles. Le directeur d'une école du réseau libre de Molenbeek-Saint-Jean chiffrait l'augmentation de la demande à 50 % en six ans et parlait de saturation de ses classes en primaire.

Il est communément admis que la pression démographique affecte en première ligne les communes du nord-ouest de Bruxelles en raison de leur taux de natalité important. Le phénomène de pénurie de places dans les écoles primaires et maternelles y gagne du terrain. De plus, les acteurs de l'enseignement parlent déjà de situation critique à Schaerbeek, mais aussi à Ixelles.

Je voudrais revenir maintenant sur le temps qui nous sépare du seuil démographique de 2020. Nous savons tous qu'un délai important sépare le moment où se prennent les décisions et celui où elles portent leurs effets. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de construire des écoles. Il nous reste dix ans. Quand on sait que le fameux PPP initié en 2005 par la coalition PS-CdH est toujours souffreteux, vous comprendrez que mes craintes soient fondées. J'ai le sentiment que les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure de cette « bombe à retardement ». J'irai jusqu'à dire que l'on assiste à une indifférence inquiétante de toutes les entités de notre État pour la réalité bruxelloise.

Votre prédécesseur avait déjà été interrogé sur ce dossier, notamment par ma collègue Caroline Persoons. En février dernier, il avait déclaré en commission avoir commandité une étude pour obtenir les données nécessaires à une prise de décision.

Il avait également déclaré : « J'insisterai pour avoir une réponse dans le mois ». Nous n'avons rien vu venir depuis.

Lors de la dernière campagne électorale, les autres partis, et notamment le vôtre, partageaient nos inquiétudes sur le défi démographique bruxellois. J'ai cependant le sentiment qu'il a fallu attendre l'appel du délégué aux droits de l'enfant et les témoignages d'acteurs de l'enseignement pour que ce dossier réapparaisse. Il nécessitait pourtant que l'on accélère le cours des travaux.

Vous n'êtes certes pas responsable des engagements de votre prédécesseur et vous avez été occupée sur d'autres dossiers depuis votre entrée en fonction. Je m'étonne néanmoins que cette étude, qui devait se réaliser en un mois, ne soit toujours pas disponible et qu'on ne cherche pas à la traiter en priorité.

Madame la ministre, pouvez-vous me dire où en est la réalisation de cette étude? Quel en est l'agenda? Je voudrais également savoir pourquoi

les résultats définitifs ne sont pas encore disponibles.

Outre l'urgence, la complexité de la situation doit également être analysée. Nous assistons à une pénurie croissante de places dans les institutions scolaires, primaires et maternelles. Certains pouvoirs organisateurs ont dû annoncer à des parents qu'ils n'avaient plus de places en maternelle ou en primaire et ne savaient pas orienter les enfants faute d'informations nécessaires. Or paradoxalement, en Région bruxelloise, des écoles ferment. En septembre, à Etterbeek, une école libre a fermé par manque d'inscriptions suffisantes. Cela illustre bien cette complexité si mal appréhendée par les pouvoirs publics. Cela pose également la question du cloisonnement de l'information sur les disponibilités.

De plus en plus de parents ne parviennent pas à inscrire leurs enfants à l'école maternelle. Or on s'accorde à reconnaître que la socialisation et l'apprentissage du français doit commencer dès le plus jeune âge, surtout dans les quartiers en difficulté où une forte proportion d'enfants est d'origine étrangère.

Madame la ministre, auriez-vous des conclusions, même partielles, de ladite étude sur les pénuries à Bruxelles ?

Avez-vous prévu des projets pour augmenter l'offre de places, qu'il s'agisse de création ou d'extension d'école, en Région bruxelloise ?

Pourriez-vous me dire si les initiatives visent les communes où les pouvoirs locaux ont fait état de problèmes ?

La situation empire et cela ne fait que commencer. Je serai donc attentive à vos réponses.

Mme Caroline Persoons (MR). – Gouverner c'est prévoir. Il faut gérer le quotidien mais aussi anticiper l'avenir. Le manque d'écoles en Région bruxelloise n'est certes pas neuf. Les responsables communaux connaissent le problème. Depuis plusieurs années, la population augmente et les analyses du Bureau du plan n'entrevoient pas d'amélioration pour l'avenir.

En janvier, sur la base des statistiques démographiques du Bureau du plan et de l'Etnic, j'avais interpellé le ministre Dupont sur cette pénurie. Je défendais l'idée, avec Michel De Herdt et Serge de Patoul, d'un plan +10, soit l'ouverture de dix écoles bruxelloises supplémentaires.

Le ministre me répondait qu'il avait demandé une étude pour le Brabant wallon et que le rapport du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire pour le Brabant wallon

concluait qu'il n'y avait « aucune nécessité de créer de nouveaux établissements secondaires dans le Brabant wallon ». Cependant, ne disposant pas de données précises pour la Région bruxelloise, le ministre avait demandé un complément d'analyse.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? À la rentrée, je vous ai entendu dire à la radio que vous ne disposiez pas de données précises.

Pour ma part, je suis allée rechercher les données qui nous sont accessibles en tant que parlementaires. Les statistiques de l'Etnic indiquent une nette augmentation, au cours des dix dernières années, des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire en Région bruxelloise. En outre, les analyses du Bureau du plan, comme le citait Mme Schepmans, indiquent que « la Région de Bruxelles-Capitale est la principale porte d'entrée de la migration internationale. Celle-ci se redéploie ensuite vers les autres régions, la région de Bruxelles-Capitale étant la seule à présenter un solde migratoire intérieur net négatif. Les étrangers repartent aussi plus facilement vers l'étranger. Ces deux mouvements n'empêchent pas la population de cette région d'augmenter sensiblement.

Le rajeunissement y est considérable, les étrangers ayant un taux de fécondité nettement supérieur (...). La Flandre va subir de plein fouet le vieillissement puis la disparition des générations particulièrement nombreuses qui y sont nées après la Seconde Guerre mondiale. »

Selon le Bureau du plan, Bruxelles compterait plus de 240 000 jeunes de moins de 14 ans dans dix ans, soit plus de 6 000 qu'aujourd'hui. Cela suppose de prévoir les mesures pour les accueillir, que ce soit en crèches ou à l'école.

Une étude récente de *Brussels Studies* confirme les besoins : « En 2000 vivaient à Bruxelles plus ou moins 46 000 enfants en âge de fréquenter l'école maternelle, 66 000 allant à l'école primaire et 62 000 à l'école secondaire. D'ici à 2020, l'importance du premier groupe augmentera de 45 %, du deuxième de 35 % et du dernier de 27 %. »

Nous sommes dans un contexte de « bond démographique ». D'ici à vingt ans, la capacité d'accueil de l'enseignement à Bruxelles devra d'une manière ou d'une autre augmenter de 50 %.

À cette croissance démographique, il faut ajouter une donnée importante : environ 16 % des élèves de l'enseignement francophone et néerlandophone à Bruxelles ne sont pas originaires de cette Région. Le profil de la population des élèves des écoles bruxelloises diffère donc du profil des jeunes de cette Région.

Le délégué général aux droits de l'enfant a fait une déclaration le 31 août en affirmant qu'il pourrait manquer de places à Bruxelles en première maternelle et en première primaire. Il cite quatre communes qui seraient déjà saturées : Berchem, Anderlecht, Bruxelles et Molenbeek. Disposez-vous de l'étude du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire sur Bruxelles, demandée par le ministre Dupont ? Quelles en sont les conclusions ? Combien de places supplémentaires devons-nous prévoir pour les années à venir ? Pouvons-nous déjà cibler les communes et les quartiers les plus concernés ? Sur quelle base M. Devos cite-t-il ces quatre communes ? J'ai contacté différents responsables communaux. À Schaerbeek, on me dit que quarante enfants en plus du maximum ont été acceptés dans certaines écoles, ce qui a amené à transformer des caves en classes. Pour compléter les projections démographiques, existe-t-il une étude plus précise sur les flux interrégionaux de la population scolaire ?

Si la question du nombre de places est importante, la qualité de l'enseignement est essentielle tout comme le fait de répondre aux besoins d'une grande ville telle que Bruxelles. Je voudrais à nouveau citer deux extraits de l'étude *Brussels Studies*. « Contrairement à ce qui se passe en Flandre et en Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale compte beaucoup d'élèves en retard scolaire. Ce sont surtout les élèves habitant la Région de Bruxelles-Capitale qui accumulent un retard scolaire important qui ne fait que s'aggraver lors du passage en secondaire. Le nombre d'élèves inscrits à Bruxelles dans l'enseignement francophone primaire de type 8 (spécial), en raison de troubles de l'apprentissage est significativement plus élevé qu'en Wallonie. L'enseignement néerlandophone ne connaît pas ce phénomène. » Je citerai encore ce passage : « Bruxelles ne se caractérise pas seulement par une grande diversité, mais aussi par sa forte ségrégation spatiale. Environ 30 % des élèves inscrits dans l'enseignement obligatoire à Bruxelles habitent dans un quartier défavorisé. Ceci s'accompagne du problème des « écoles ghettos », des écoles à problèmes et des écoles élitistes fréquentées par les riches Bruxellois et leurs condisciples du Brabant flamand et wallon de l'autre côté. À ceci s'ajoutent les écoles européennes et internationales qui bénéficient de l'argent public et qui attirent également un public trié sur le volet. »

Les problèmes soulevés ici méritent de longs débats. Nous y reviendrons certainement tout au long de cette législature. Un des problèmes relève des moyens accordés aux classes de primo-arrivants.

Une réflexion doit être menée sur les moyens à donner pour répondre aux problèmes spécifiques de Bruxelles et de certains de ses quartiers. Une évaluation chiffrée des moyens nécessaires pour rencontrer les besoins particuliers de la population scolaire à venir à Bruxelles a-t-elle déjà été réalisée ? Une analyse plus ciblée par commune a-t-elle été demandée ?

Où en sont vos contacts avec les différents pouvoirs organisateurs et notamment les communes, aux premières loges de l'enseignement maternel et primaire, et la Région bruxelloise qui est leur autorité de tutelle et leur pouvoir subsidiant ?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Désir.

Mme Caroline Désir (PS). – Je voudrais ajouter que l'essor démographique très important à Bruxelles et ses conséquences en matière d'accueil de la petite enfance et d'enseignement préoccupent également les partis de la majorité depuis plusieurs mois.

La publication des perspectives démographiques du Bureau du plan et l'étude *Bruxelles Studies* n'ont fait que conforter nos inquiétudes.

Je souhaitais me joindre à ces interpellations pour insister sur un point qui me semble particulièrement important. Nous devrions nous pencher sur les chiffres des naissances. Leur nombre augmente dans des proportions beaucoup plus importantes en Région bruxelloise qu'en Région wallonne ou en Région flamande. Entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, le nombre de naissances était quasiment stable avec un chiffre d'environ 12 000 unités. Cependant, ce nombre a explosé au cours de ces dix dernières années pour passer d'environ 12 751 naissances en 1997 à 16 161 naissances en 2007, soit une augmentation de plus de 26 %. Mes chiffres proviennent du SPF Économie.

Selon le Bureau du plan, cette tendance ne fera que se confirmer dans les prochaines années pour atteindre un pic de plus de 20 000 naissances vers 2020. La situation devrait ensuite se stabiliser.

Certaines communes bruxelloises sont plus touchées que d'autres par ce phénomène. On a déjà constaté, lors de la rentrée scolaire dans certaines communes, un risque de pénurie de places dans les classes de maternelle et de primaire. Comme le disait Mme Schepmans, le problème s'étend à d'autres endroits de la Région puisque l'augmentation du nombre de naissances est constatée partout. Le problème est urgent car les enfants qui naissent actuellement entreront à l'école maternelle dans trois ans et dans six ans

dans l'enseignement fondamental.

J'ai lu dans la presse que la ministre souhaitait objectiver la situation le plus rapidement possible grâce à un cadastre précis et qu'elle envisageait d'augmenter à court terme le nombre de classes ou de réaffecter certains bâtiments inoccupés de la Communauté. Je voudrais attirer son attention sur la problématique pour Bruxelles et sur les nécessaires concertations qui devront avoir lieu avec la Région et les communes bruxelloises.

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Je remercie Mmes Schepmans, Persoons et Désir pour leur interpellation qui nous donne l'occasion de faire le point sur un dossier important, suite notamment aux inquiétudes exprimées par le délégué général aux droits de l'enfant, M. De Vos, sur la pénurie de places dans les écoles maternelles dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Je n'ai pas connaissance à ce jour d'une situation problématique malgré l'importance des demandes. J'ai rencontré ce matin des membres de PO qui ne m'ont pas fait part de parents ne trouvant pas de place à l'école pour leurs enfants.

Tous les enfants en âge de fréquenter l'école maternelle auraient trouvé une place dans une école. Je reconnais qu'il y a des inquiétudes. Les préoccupations de M. De Vos et les vôtres m'interpellent.

On m'a aussi rapporté des craintes pour la rentrée mais il s'agit évidemment de celle de 2010 car il n'y a eu aucun problème pour la rentrée de 2009.

Madame Persoons, vous avez rappelé les statistiques du Plan, les chiffres d'augmentation de la population scolaire de l'Étnic; vous avez bien repris toutes les statistiques disponibles. Elles décrivent une situation qu'il va falloir appréhender dans sa totalité et sa complexité.

À ce jour, nous ne disposons pas de données précises suffisantes pour imaginer l'évolution générale de l'enseignement maternel. C'est un enseignement de proximité; en effet, on ne parcourt pas la ville pour conduire son enfant à l'école maternelle. Il est donc important de tenir compte de cet aspect et de se faire une vision, si possible, commune par commune. La pression démographique est très forte à Bruxelles et dans les communes du nord de Bruxelles. La situation est différente dans les communes du sud où l'on a même une école qui ferme par manque d'inscriptions. Il faut une analyse fine et ne pas s'en tenir aux statistiques globales régionales. Du reste le délégué faisait état de la situation dans quatre communes mais il faut

aussi examiner plus précisément le cas de toutes les communes de la région.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que le manque de places peut être lié aussi au comportement de certains parents qui recherchent les écoles adossées mais ce n'est pas ce phénomène qui joue à Molenbeek par exemple.

Les parents ont la faculté d'exercer le droit que leur accorde la Constitution, à savoir choisir l'école pour leurs enfants. Cette liberté ils doivent pouvoir l'exercer non seulement pour le secondaire mais également dès les premières années de scolarisation. Il ne faut donc pas exclure un phénomène d'inscriptions multiples qu'il va falloir analyser finement puisqu'elles ne sont pas réparties également dans toutes les communes.

Les acteurs de terrain semblent confirmer l'existence d'une bulle d'inscriptions dans les écoles du Nord de Bruxelles en septembre. Cela ne me suffit toutefois pas pour confirmer l'existence de cette bulle. D'autant plus que ce matin encore dans une réunion avec le CPEONS, personne n'a soulevé de problème à ce sujet.

Il faudra tenir compte du critère de proximité géographique qui revêt en l'occurrence une grande importance pour le choix d'une école maternelle ou primaire. J'ai donc demandé au Conseil général de l'enseignement fondamental d'étudier la question.

Mon collègue Christian Dupont avait été interpellé par Mme Persoons en février sur des questions davantage liées au décret « mixité ». Il a saisi le Conseil général de l'enseignement secondaire et obtenu une réponse pour le Brabant wallon. Nous attendons toujours une réponse sur la situation du secondaire à Bruxelles. Il n'y a pas eu à ma connaissance de demande pour le fondamental. Avant de prendre toute décision, il est indispensable d'avoir une idée la plus précise possible de la situation : les communes concernées, l'occupation des locaux des écoles communales, le nombre de classes disponibles, l'augmentation éventuelle de leur capacité d'accueil. On sait que certaines implantations ont été fermées ces dernières années dans des communes limitrophes à celles qui aujourd'hui subiraient davantage la pression. Nous ne savons pas si la réouverture de ces établissements apporterait des réponses. Les difficultés budgétaires que nous connaissons nous imposent d'être efficaces. Il faudra apporter des réponses adéquates en concertation avec les acteurs de terrain et les autorités concernées.

Dès que le Conseil général de l'enseignement fondamental m'aura transmis son rapport,

je réunirai tous ces acteurs et envisagerai avec eux les meilleures mesures à prendre. N'oublions pas l'autonomie dont dispose chaque PO en matière de création d'école.

Sur le plan légal, l'adaptation de l'arrêté royal du 2 août 1984, portant rationalisation et programmation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, réalisée sous la précédente législature permet de lever tout obstacle à la création d'une nouvelle école ou implantation dans la région bruxelloise. Le décret du 13 juillet 1998, portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, permet quant à lui de répondre à la question de l'encadrement des classes.

Cependant, la réponse ne devra pas se limiter à l'aspect quantitatif du problème en créant éventuellement de nouvelles écoles ou augmentant le nombre de places dans les écoles existantes. Les aspects qualitatifs devront également être envisagés.

Si, comme l'indiquent les données du Bureau du plan, l'augmentation de la population résulte en partie d'un flux migratoire, les acteurs de terrain vont être confrontés à des situations bien connues en Région bruxelloise et dans les grandes villes où le taux de population migrante est important.

Ces dernières années, la Communauté française s'est dotée d'outils pour répondre à cette situation. Je pense aux mesures prévues dans les décrets relatifs à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire. Avec l'aide des Régions wallonnes et bruxelloises, nous avons accordé des moyens complémentaires aux écoles pour l'engagement d'agents ACS-PTP afin d'apporter un soutien aux équipes pédagogiques. Le dispositif relatif aux classes passerelles dont vous avez parlé devra en effet être analysé et peut être modifié en fonction de cette nouvelle réalité. Par ailleurs, le décret du 28 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, octroie des moyens complémentaires aux écoles selon plusieurs critères.

Je tiens à souligner que, malgré la conjoncture particulièrement défavorable, ce gouvernement souhaite maintenir en 2009 et en 2010 les budgets prévus pour les politiques nouvelles de discrimination positive. Les besoins sont là, ne pas y répondre ne serait pas raisonnable.

Nous ferons donc face à ce défi grâce à ces ou-

tils, à la collaboration de tous les acteurs institutionnels et de terrain et aux informations que l'on me transmettra. Ce défi, énorme, concerne l'enseignement mais également le logement, la mobilité, l'emploi et la formation.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la ministre, vous devrez relever ce défi de manière urgente. La situation est grave, les Bruxellois peuvent en témoigner. Je voudrais donc connaître rapidement les résultats de cette analyse et que des décisions soient prises.

L'enseignement obligatoire concerne les enfants à partir de 6 ans. Dès lors, parler de bulles pour l'enseignement maternel ne pose pas de problème. Dans les communes en difficulté, les pouvoirs locaux tentent de sensibiliser les parents pour qu'ils inscrivent leurs enfants dès l'âge de 3 ans afin qu'ils aient les bases nécessaires pour entrer dans l'enseignement primaire. Ceux qui n'ont pas été sensibilisés, ne vont pas insister après avoir été refoulés d'une école.

Dans certaines communes du nord-ouest de Bruxelles, le pouvoir communal a dit ne plus avoir de places et être incapable d'informer les parents sur les disponibilités des autres établissements scolaires. La Communauté française doit donc absolument fournir l'information aux différents niveaux de pouvoir et la faire circuler.

Ces dernières années, des écoles de l'enseignement libre ont fermé. Cette situation est inacceptable. Nous devons réagir sans tarder.

Mme Caroline Persoons (MR). – Vous avez indiqué, madame la ministre, que vous ne disposiez pas de toutes les données nécessaires. Je ne peux donc vous incriminer bien que vous portiez une part de responsabilité puisque vous étiez membre du gouvernement précédent.

Lorsque, en janvier, je m'adressais au ministre Dupont, je ne l'interrogeais pas uniquement sur l'enseignement secondaire mais de manière globale sur la croissance démographique puisque l'étude du Bureau du plan date de mai 2008. Néanmoins, bien qu'il en dispose, le pouvoir politique n'utilise pas les statistiques du Bureau du plan et de l'Etnic ! Et ce n'est pas uniquement par manque de calcullette !

La création d'écoles en Communauté française doit se faire en concertation avec les pouvoirs organisateurs et les communes.

Il revient aux responsables politiques d'utiliser les chiffres mis à sa disposition et de réagir sans tarder. Le plan « Crèches », par exemple, initié sous la législature 1999-2004, a mis des années à

se concrétiser à Bruxelles. Le gouvernement de la Communauté française doit rapidement prendre des mesures globales afin de garantir un avenir positif aux Bruxellois et aux personnes qui fréquentent nos institutions.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

– *La séance est levée à 17 heures.*